



CDEN du 17 janvier 2019 Déclaration liminaire

La rentrée 2018 a été marquée, une nouvelle fois, par le recrutement de contractuels dans le 1^{er} degré. Rappelons que ce fut aussi le cas à la rentrée 2017 et nous craignons, à l'Unsa Education, que cette pratique que nous n'avons connue que de très rares fois dans le Gers finisse par devenir habituelle.

Il est vrai que notre Président de la République et son Premier Ministre ont annoncé que la Fonction Publique aura de plus en plus recours aux contrats à durée déterminée ou aux contrats de mission. Rappelons que le statut de fonctionnaires n'a pas été créé, au lendemain de la seconde guerre mondiale, pour instaurer une caste de privilégiés qui seraient avant tout une charge pour les finances publiques comme aiment à le croire certains économistes.

Le statut de fonctionnaire est avant tout une garantie pour le citoyen d'un service public répondant aux principes d'impartialité, de neutralité, d'égalité de traitement des usagers, de laïcité, et de continuité du service sur tout le territoire.

Etre fonctionnaire, c'est bénéficier d'une sécurité de l'emploi mais c'est aussi, par exemple, accepter de remplir sa mission là où on vous aura affecté y compris dans des territoires peu attractifs comme les quartiers difficiles péri urbains ou les zones rurales très isolées. On oublie trop souvent de dire que dans les banlieues socialement très défavorisées, il reste toujours et encore des écoles... des écoles publiques et non pas privées.

Ce CDEN arrive bien après le vote au parlement du budget pour l'Education Nationale, budget qui n'annonce rien de bon.

- 2 650 suppressions de postes dans le 2nd degré alors qu'on estime y attendre 40 000 élèves de plus ;
- 400 suppressions de postes de personnels administratifs.

Mais c'est aussi, me direz-vous, 1 800 postes créés dans le 1^{er} degré. Certes mais c'est sans compter la poursuite des dédoublements en éducation prioritaire : après les CP en Rep+ et Rep, sont désormais aussi concernés les CE1 en Rep+. 1 800 postes n'y suffiront pas et il faudra redéployer des moyens. Voilà comment une idée justifiée par son intérêt pédagogique se transforme en exercice de contorsion pour la carte scolaire.

Nous savons depuis peu que l'académie de Toulouse bénéficiera de 55 postes de plus dans le 1^{er} degré à la rentrée 2019. L'année dernière, la dotation pour l'académie était de 89 postes ce qui s'était traduit par 2 postes de moins dans le Gers à la rentrée 2018. Et encore... nous avons été relativement épargnés en comparaison des autres départements ruraux de l'académie eu égard, sans doute, au travail de réorganisation du tissu scolaire qui avait été accompli dans le cadre du protocole.

Nous connaissons le sort réservé à notre département à l'issue du Comité technique Académique du 21 janvier. Mais vu ce que nous avons expliqué juste avant, rien de bon ne se profile à l'horizon. Nous pouvons légitimement craindre, qu'une fois de plus, les départements ruraux paient un lourd tribut à l'expansion démographique de la métropole toulousaine dont les besoins en termes de créations de postes sont criants.

Nous finirons cette déclaration en livrant notre analyse, brève rassurez-vous, des évaluations nationales. Une première salve a eu lieu vers la fin du mois de septembre pour les élèves de CP, CE1 et 6^e. Seules les classes de CP auront la faveur d'une 2^e salve qui débutera le 21 janvier.

Suite aux passations de septembre, les enseignants ont fait le constat de nombreux dysfonctionnements qu'il s'agisse des finalités, du contenu, de la passation, de la saisie et de la remontée des résultats. Très majoritairement, ils remettent en cause la pertinence et l'utilité de ces évaluations nationales.

Mais le ministère n'a pas montré la volonté de tenir compte des analyses du terrain et des représentants des personnels. La phase 2 des évaluations de CP, dans la continuité de la phase initiale, risque d'être tout aussi inadaptée et de présenter les mêmes travers. De surcroit, l'annonce des premiers résultats par voie de presse, alors que la phase de saisie n'était pas clôturée, a montré que ces évaluations ne servent pas l'intérêt des élèves et des enseignants, mais sont au service d'une justification de la politique mise en œuvre.

Voilà qui nourrit la crainte, malgré les dénégations du ministère, que ces évaluations servent à imposer une idéologie pédagogique et à mettre au pas les enseignants.